

# PROFITEZ DE VOS DROITS DANS VOTRE CSE

(COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE)

## DROITS

### SPORT ET CULTURE

Subvention de 200€

### BON D'ACHAT CULTURE

Bon d'achat de 100€

### NOËL 2023

Bon d'achat 50€

### WEEK-END 2023

Chiens de traîneaux  
Canoë en France

### RENTÉE SCOLAIRE 2023/2024

Bon d'achat  
selon l'âge de l'enfant

## ÉVÈNEMENTS FAMILIAUX

### MARIAGE ET PACS

Bon d'achat de 70€

### NAISSANCE ET ADOPTION

Bon d'achat de 70€

### RETRAITE

Bon d'achat de 150€

## VACANCES

### CHÈQUES VACANCES

Montant 130€ \*

### REMBOURSEMENT VOL AVION

30% du billet jusqu'à 300€

### CAMPINGS

Subvention de 50% du prix  
jusqu'à 500€

\* hors participation

Chèques  
Vacances

ADMIT ONE

CINEMA  
TICKET

6 27



## VOUS RENCONTREZ DES DIFFICULTÉS ? La commission Entraide peut intervenir

Elle s'adresse à toutes les personnes travaillant chez Manpower (salariés intérimaires, CDI-I et permanents). Elle a pour vocation de vous aider à traverser des moments douloureux plus ou moins longs, tels que :

**MALADIE**

**DÉCÈS**

**ACCIDENT DE TRAVAIL OU DE TRAJET**

**ACCIDENT DE LA VIE CIVILE**

**SINISTRE**

**(catastrophe naturelle, incendie...)**

Constituée de salariés intérimaires et permanents, elle étudie chaque demande de manière individuelle et peut proposer une aide financière en fonction des situations rencontrées et cela **en toute confidentialité**.

## PRIME

### « gratification anniversaire »

Depuis plus de 20 ans, la CGT Manpower n'a cessé de revendiquer une prime d'ancienneté. C'est chose faite depuis maintenant 10 ans. **Vous pouvez percevoir une prime de 150€ à 4000€ brut selon votre ancienneté.** Si vous n'avez pas perçu votre prime, n'hésitez pas à contacter la CGT Manpower.

## LES CONGÉS pour événements familiaux

Tout salarié bénéficie, sur justificatif et à l'occasion de certains événements familiaux, d'une autorisation exceptionnelle d'absence de :

- > **4 JOURS** pour votre mariage ou pacs
- > **3 JOURS** pour chaque naissance ou pour l'arrivée d'un enfant placé en vue de son adoption
- > **7 JOURS** pour le décès d'un enfant de moins de 25 ans, plus 8 jours supplémentaires, dit congé de deuil
- > **3 JOURS** pour le décès de votre conjoint ou de votre partenaire lié par un pacte civil de solidarité (pacs)
- > **1 JOUR** pour le mariage ou le pacs d'un.e enfant
- > **3 JOURS** pour le décès de votre père, de votre mère, de votre beau-père, de votre belle-mère, d'un frère ou d'une sœur

## SYNDICALISATION

Parce que la société a tendance à nous individualiser de plus en plus afin de nous affaiblir. Seul.e.s nous ne pouvons rien, ensemble nous pouvons faire changer les choses et être plus fort.e.s !

- > **Pour que vos droits soient défendus malgré la précarité que vous subissez tous les jours et qu'ils ne soient pas bafoués par Manpower**
- > **Pour être épaulé.e.s et soutenu.e.s.**

### AIDER SON PROCHAIN EST L'UNE DES BASES, POUR UN MEILLEUR VIVRE ENSEMBLE !

Si vous avez des questions ?

Contactez vos élus :

**DENIS HAINSELIN 07 66 23 76 89**

**EMMANUEL MAZIN 06 21 44 34 86**

**VIOLAINE BELLIER 06 46 39 27 06**

**AKIM DOUADI 06 13 68 55 98**

**Je me syndique pour connaître et défendre mes droits, pour donner du poids à la CGT Manpower pour la défense des intérêts des salariés.e.s.**

Bulletin d'adhésion à renvoyer à : **Syndicat CGT Manpower - 261, rue de Paris - 93100 Montreuil**

Accompagné de votre règlement de cotisation (1% de votre salaire net avec un minimum de 11€ mensuel).

Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

Code Postal ..... Ville .....

Tél. .... Mobile .....

Email .....

N° de matricule ..... N° d'intérimaire .....

Date de naissance ..... Profession .....

Agence Manpower .....

Montant cotisation mensuelle ..... Date prélèvement souhaitée .....

Signature .....

### N'OUBLIEZ PAS VOTRE RIB.

À noter : 66% du montant de votre cotisation vous seront remboursés par crédit d'impôt ou déduits de vos impôts sur le revenu soit au final un montant de 3,66€ par mois. Et si vous n'êtes pas imposable, cela vous donnera droit à un crédit d'impôt. Votre adhésion restera confidentielle.

